

Editorial

par Hervé HAMON

Nous sommes très fiers de ce nouveau numéro de Melampous. Son importance, la qualité et la diversité de la provenance de ses articles attestent de la vitalité de l'Association et de la diversité des liens qu'elle entretient avec les autres champs de la vie sociale, politique et intellectuelle.

Ce numéro établit le lien entre d'une part notre dernier congrès consacré pour partie aux « appartenances dangereuses », d'autre part la recherche menée par Alain Bruel pour le compte du ministère des Affaires sociales sur la paternité, et enfin la recherche conduite par le professeur Houzel sur la parentalité pour le compte de ce même ministère.

L'importance de ces recherches et l'acuité des questions soulevées nous ont amenés à retenir pour notre prochain congrès, qui se tiendra les 7 et 8 mars 1998, le thème : L'autorité parentale à l'épreuve de la délinquance (La paternité et la parentalité en question ; A qui incombe l'éducation des jeunes ?).

A l'occasion de ce congrès, nous allons fêter les cinquante ans de notre association. Nous voulons donc que pour ce numéro exceptionnel de Melampous ce congrès soit également exceptionnel et vienne témoigner de notre indéfectible volonté de promouvoir une législation spécifique pour les mineurs, garante pour nous d'un espace de démocratie.

En effet, malgré les promesses réitérées, au gré des alternances politiques, de déclarer prioritaires la protection judiciaire de la jeunesse et la juridiction des mineurs, nous ne pouvons qu'être inquiets des déclarations de Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Intérieur, au colloque de Villepinte. Elles nous semblent en décalage avec une volonté interministérielle pourtant affichée. La nécessité d'une nouvelle réforme de l'ordonnance de 1945 dans le sens d'une aggravation de la répression nous semble cruellement démentie par la situation des mineurs détenus au centre de détention de Fleury-Mérogis, où règnent la violence et le non-droit.

Par ailleurs, une réflexion en profondeur sur les effets pervers de la politique dite « du temps réel » nous semble urgente à mener.

On aimerait que notre garde des Sceaux et nos élus politiques expriment la volonté de défendre, de réclamer, de garantir la pertinence, la qualité, l'efficacité des effets de changement entraînés par l'appareil judiciaire. Et qu'ils ne se focalisent plus seulement sur la rapidité : quand on sait que 4 000 mesures éducatives demeurent inexécutées en France actuellement, on peut légitimement s'interroger sur les injonctions de rapidité et de proximité adressées aux juges des enfants. Nous tenons avec l'Association et avec Melampous le pari de l'élaboration, de la réflexion et aussi d'une action réfléchie.

Nous restons convaincus que les interrogations autour des appartenances dangereuses, du contexte de la paternité, de la parentalité, ouvrent autant de pistes fécondes pour créer, pour inventer de nouvelles techniques éducatives et judiciaires, de nouvelles stratégies avec nos partenaires, pour construire des réseaux avec ces mêmes partenaires, et pour « caler » enfin le savoir-faire individuel, mais aussi contextuel, des juges des enfants, sur les dispositifs de la politique de la Ville. ●